

Daporama réforme des retraites

Heure mensuelle d'information syndicale

SNES-FSU **Janvier 2023**



À vos côtés,

pour gagner.

Des tergiversations d'abord :

Une réforme entreprise afin de :

- réduire le déficit public
- financer d'autres réformes
- financer de nouveaux droits à la retraite...

Un mensonge ensuite :

- Macron soutient dorénavant que notre système par répartition est en péril et que sans sa réforme il s'effondrerait, pas moins !

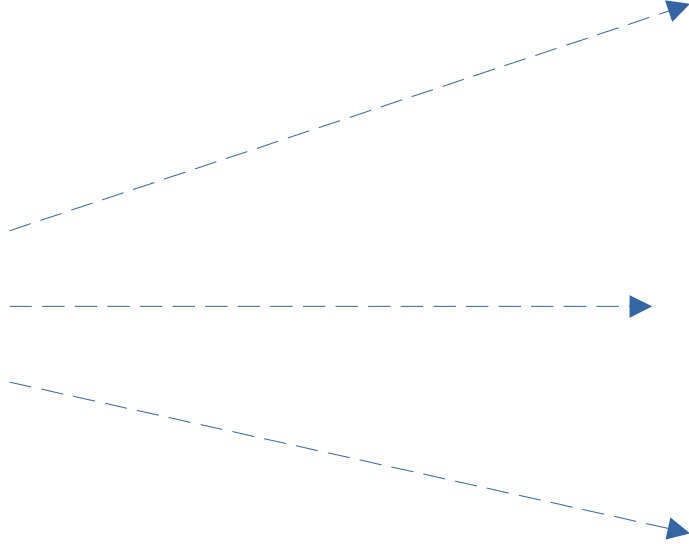
Une analyse démentie par le COR

« *Les résultats de ce rapport ne valident pas le bien-fondé des discours qui mettent en avant l'idée d'une dynamique non contrôlée des dépenses de retraite* » ; rapport du COR septembre 2022

Une réforme idéologique :

- Macron entend prouver sa capacité « à réformer » et à imposer son agenda politique à un corps social réfractaire

Bcp de tergiversations sur le projet ensuite :



- sur le report de l'âge de départ d'abord : 65 ans ou 64 ans ?

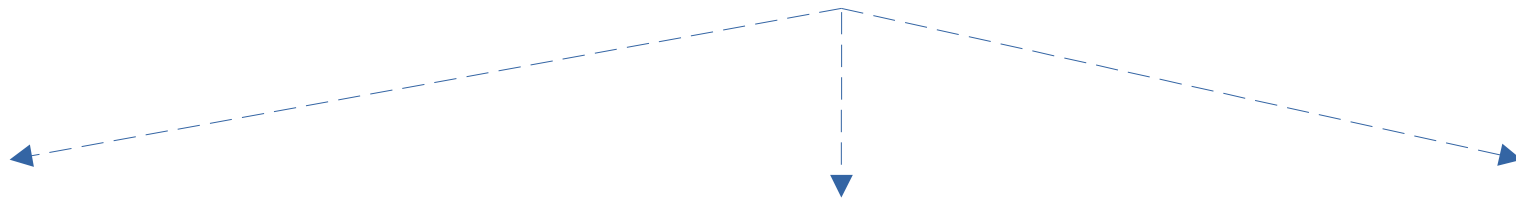
- avec mesure sur la durée de cotisation : recul de 42 à 43 annuités de la durée de cotisation

(avec le soutien des sénateurs LR qui voulaient une réforme « moins brutale »)



**À vos côtés,
pour gagner.**

Le projet : 1) Les mesures d'âge



Décalage de l'âge légal de départ en retraite de 3 mois par an à partir du 1er Septembre 2023 :

=> 63 ans en 2027 et 64 ans en 2030 ;

sont concernées toutes les personnes nées après le 1er septembre 1961.

Les personnes nées après 1964 ne pourront pas partir avant 63 ans, celles nées après 1968 avant 64 ans.

Cela concerne aussi :

- les catégories actives (pompiers et policiers passent à 54 ans, aides-soignantes passent à 59...)

- les carrières longues qui pouvaient être aussi concernées et passent à 62 ans (Âge légal de départ après 44 ans pour des débuts d'activité entre 14 et 20 ans, sous conditions).

NB : Ce report de l'âge légal excède très largement les gains d'espérance de vie, ça n'a jamais été le cas dans aucune réforme précédente.



À vos côtés,

pour gagner.

Le projet : 2) L'augmentation de la durée de cotisation

Augmentation de la durée de cotisation pour une retraite à taux plein de 3 mois par an => 43 ans dès 2027 (au lieu de 2035)

sont concernées :
- les salariés nés à partir de 1965 (au lieu de 1973 et plus) ; rythme 3 fois supérieur à celui de la réforme Touraine

Conséquence : augmentation de la décote (1,25% par trimestre manquant) même si l'âge légal est atteint et diminution de la surcote en cas de dépassement de l'âge légal.

Fausse cessation progressive d'activité à partir de 62 ans => mise en retraite partielle (donc perte de droits à retraite complète) et cumul d'emploi à temps partiel (donc perte de revenus).

- Retraite à 85% du SMIC pour une carrière complète (43 ans) au SMIC. 1200€ c'est 100€ de plus que le seuil de pauvreté.

Effet attendu = 17,7 milliards d'économies en 2030 pour un déficit de 13,5 milliards sans réforme :

-> pour 4,2 milliards, Borne et Macron utilisent la réforme à d'autres fins : C'est bien une diminution de la dépense publique qui est visée.



À vos côtés,

pour gagner.

Conséquences prévisibles

appauvrissement programmé des futurs retraités avec les effets de la décote et celles des réformes précédentes (le COR s'en inquiète à juste titre.)

avec sa réforme Macron avance le moment où la part des retraites dans le PIB diminue, d'environ 15 ans

Bien d'autres pistes sont pourtant envisageables... (ex : fin des allègements de cotisations sociales sans effet sur l'emploi, fin des cadeaux fiscaux aux plus riches, augmentation des cotisations retraite des salariés et des employeurs...)



À vos côtés,

pour gagner.

Des raisons de se mobiliser :

- La réforme fait l'unanimité des OS contre elle
- Les enquêtes d'opinions montrent une hostilité à la réforme (79% des sondés y sont opposés)

Les conditions d'un mouvement social fort et victorieux sont réunies. Il faut pour cela :

- réussir la première journée de grève du 19 janvier
- l'articuler autour de journées fortes et d'actions diversifiées type soir ou samedi.

Attention toutefois : le gouvernement inscrit la réforme dans un budget rectificatif de financement de la Sécurité sociale :

- temps d'examen réduit (50 jours)
- possibilité d'utiliser le 49-3 sans griller son droit à 49-3 sur un autre texte (immigration par exemple)
- pas de nécessité pour le gvt de fournir une étude d'impact de la réforme

Manifestations 10h à Tulle gare, 14h à Limoges carrefour Tourny, Guéret 10h gare routière



À vos côtés,
pour gagner.